



# Assemblée générale

Distr. générale  
13 novembre 2013  
Français  
Original : anglais

Soixante-huitième session  
Point 93 de l'ordre du jour

## Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale

### Rapport de la Première Commission

*Rapporteur* : M. Khodadad **Seifi Pargou** (République islamique d'Iran)

#### I. Introduction

1. La question intitulée « Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale » a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale conformément à la décision [66/514](#) du 2 décembre 2011.
2. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 20 septembre 2013, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Première Commission.
3. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 4 octobre 2013, la Première Commission a décidé de tenir un débat général sur toutes les questions touchant le désarmement et la sécurité internationale qui lui avaient été renvoyées, à savoir les points 89 à 107. Elle a tenu ce débat et procédé à un échange de vues avec le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement sur la suite donnée aux résolutions et décisions adoptées aux sessions antérieures du 7 au 11 et les 14 et 16 octobre (voir [A/C.1/68/PV.3](#) à [9](#)). La Commission a également consacré 12 séances, les 17 et 18, du 21 au 25 et du 28 au 30 octobre, à des discussions thématiques et à des débats avec des responsables de haut niveau spécialisés dans la maîtrise des armements et le désarmement et avec des experts indépendants (voir [A/C.1/68/PV.10](#) à [21](#)). De la 10<sup>e</sup> à la 25<sup>e</sup> séance, les 17 et 18, du 21 au 25 et du 28 au 31 octobre et les 1<sup>er</sup>, 4 et 5 novembre, des projets de résolution ont été présentés et examinés (voir [A/C.1/68/PV.10](#) à [25](#)). La Commission s'est prononcée sur tous les projets de résolution et décision de sa 22<sup>e</sup> à sa 25<sup>e</sup> séance, les 31 octobre et 1<sup>er</sup>, 4 et 5 novembre (voir [A/C.1/68/PV.22](#) à [25](#)).
4. Pour l'examen de ce point, la Commission n'était saisie d'aucun document.



## **II. Examen du projet de décision A/C.1/68/L.12**

5. À sa 25<sup>e</sup> séance, le 5 novembre, la Commission était saisie d'un projet de décision intitulé « Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale » (A/C.1/68/L.12) déposé par l'Indonésie au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Mouvement des pays non alignés.

6. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.1/68/L.12 sans le mettre aux voix (voir par. 7).

## **III. Recommandation de la Première Commission**

7. La Première Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

### **Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale**

L'Assemblée générale décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dixième session la question intitulée « Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale ».

---